



Communiqué

La Ville de Lausanne promeut l'allaitement au travail, en ouvrant des espaces dédiés à l'interne ainsi que dans l'espace public

La Ville de Lausanne inaugure cette semaine trois salles d'allaitement conviviales destinées à ses collaboratrices de retour de congé maternité. La réglementation interne est quant à elle assouplie dans le but de promouvoir l'allaitement au travail au sein de l'administration communale. Enfin, afin de promouvoir l'allaitement maternel sur le territoire communal, le Bureau lausannois pour les familles met un espace dédié à disposition du public.

La Ville de Lausanne développe une politique du personnel moderne et attractive, qui passe notamment par la définition et la réalisation d'une stratégie d'égalité entre femmes et hommes. Pionnière dans la mise en place de mesures permettant à ses collaboratrices et ses collaborateurs de concilier leur vie professionnelle avec leur vie privée, la Municipalité vient d'aménager trois espaces adaptés, intimes et confortables. Visant à promouvoir l'allaitement au travail, au retour des congés maternité et allaitement, l'ouverture de ces trois pôles, à la Place Palud, au Flon et à Chauderon, permet d'offrir un endroit accueillant et agréable à la majorité des collaboratrices des services communaux. Chaque salle est équipée d'un fauteuil confortable, d'une table à langer et d'un petit frigo.

La Municipalité a en outre décidé de rendre sa réglementation encore plus favorable à l'allaitement au travail en offrant à ses collaboratrices la possibilité de choisir le moment qui leur convient le mieux pour allaiter ou tirer leur lait, que ce soit en début, milieu ou fin de journée. Par cet assouplissement, elle vise à augmenter le nombre de collaboratrices qui maintiennent l'allaitement de leur enfant après leur reprise du travail, répondant ainsi à des enjeux importants de santé publique.

La mise en place d'espaces d'allaitement et les clarifications réglementaires visent finalement un objectif plus large, celui de normaliser une pratique qui est encore parfois perçue comme un privilège et non comme un droit des collaboratrices, en plus d'être bénéfique à la santé de l'enfant. Ces mesures font enfin partie d'une politique visant à favoriser la réintégration des collaboratrices dans leur vie professionnelle après un congé maternité.

Enfin, afin de faciliter l'allaitement maternel sur le territoire communal, le Bureau lausannois pour les familles met à disposition du public un espace dédié, signalé au moyen d'un pictogramme. Il a, de plus, noué des liens avec les différents établissements publics, comme les bibliothèques et les musées de la Ville, et privés, comme les restaurants, afin de les inciter à jouer le jeu en offrant un lieu dédié et reconnaissable, et en affichant le pictogramme.

Par la mise en œuvre de ces mesures, la Municipalité poursuit le développement d'une politique ambitieuse des ressources humaines (RH), conforme à son programme de législature.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur <http://www.lausanne.ch/>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 01**
- **M. David Payot, directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, tél. +41 21 315 62 00**

Lausanne, le 18 septembre 2020